

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 13 décembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Charles ROZOY	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE
Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER.

### *Membres absents :*

M. Didier MARTIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. François NOWOTNY	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Damien THIEULEUX	M. Jean-Claude DECOMBARD pouvoir à M. Charles ROZOY
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**  
**Dijon Métropole Développement - Demande de subvention 2020**

Par convention du 20 octobre 1994, modifiée par avenant en février 2003, puis par une convention pluriannuelle d'objectifs en février 2014, le District de l'agglomération dijonnaise auquel se sont substituées la Communauté de l'agglomération dijonnaise, la Communauté urbaine du Grand Dijon et Dijon Métropole a précisé ses relations avec l'association « Dijon Développement » appelé aujourd'hui "Dijon Métropole Développement".

Les missions de l'agence évoluent chaque année et Dijon Métropole Développement met en œuvre la stratégie et la politique de développement économique du territoire avec, pour objectif principal, l'accompagnement et le développement de l'emploi et de l'activité économique, en travaillant sur plusieurs axes :

- La fidélisation et l'accompagnement des entreprises du territoire dans leurs projets de développement ou dans leurs difficultés ;
- L'appui à la commercialisation des zones d'activités économiques en partenariat avec Dijon Métropole et la Splaad ;
- La prospection et l'accueil des entreprises ;
- La participation à des événements professionnel.

En 2018, Dijon Métropole Développement a travaillé sur une centaine de dossiers actifs d'entreprises dont 30 nouveaux dossiers créés depuis le 1er janvier 2018. 10 dossiers ont abouti.

Par courrier du 28 novembre 2019, Dijon Métropole Développement sollicite de Dijon Métropole une subvention de fonctionnement de 420 000 €, au titre de l'année 2020.

Ce montant prévisionnel pourra être revu en cours d'année 2020 s'il s'avérait qu'il y ait plus d'opérations mises en œuvre que prévues.

Il est proposé d'attribuer à Dijon Métropole Développement, une subvention annuelle de 420 000 € dont un premier versement de 160 000 € interviendra dès la notification de la délibération et le solde sur présentation d'un plan semestriel de trésorerie produit par l'association.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'arrêter** le montant de la subvention à l'association Dijon Métropole Développement au titre de l'exercice 2020 à 420 000 € ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra sur la base du plan prévisionnel de trésorerie produit par l'association, et qu'un premier versement de 160 000 € sera effectué dès la notification de la délibération;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2020.

SCRUTIN : POUR : 64

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 8

NE SE PRONONCE PAS : 1 (MME DANIELLE JUBAN)